

# La Wallonie reporte la réforme des allocs

**Le gouvernement wallon a décidé ce jeudi de reporter d'un an l'entrée en application du nouveau régime d'allocations familiales.**

La nouvelle grille de montants d'allocations ne prendra dès lors cours qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Tous les enfants nés jusqu'au 31 décembre 2019 bénéficieront en conséquence du régime et des montants actuellement d'application, la nouvelle grille ne s'appliquant qu'aux seuls enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

L'entrée en vigueur du nouveau régime avait initialement été prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2019, mais le gouvernement wallon a décidé, par sécurité, de la postposer d'un an pour éviter toute interruption des versements aux familles.

*«Il est apparu que toutes les garanties de réussite ne pouvaient être apportées en ce qui concerne les applications informatiques en support du nouveau modèle»,* a justifié ce jeudi la ministre de l'Action sociale, Alda Greoli (cdH).

## Mesures sociales

Malgré ce report, le gouvernement reprendra bel et bien la compétence sur les allocations familiales, aujourd'hui exercée par le Fédéral et transférée suite à la 6<sup>e</sup> réforme de l'État.

Le gouvernement wallon a ainsi décidé ce jeudi d'appliquer dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain plusieurs mesures à caractère social en matières d'allocations.

Pour rappel, le nouveau régime d'allocations wallon prévoit un taux de base égal, quel que soit le rang de l'enfant, de 155 euros avant 18 ans et de 165 euros après 18 ans,

ainsi que des suppléments sociaux associés à deux plafonds de revenus: 55 euros sont accordés pour les familles dont les revenus se situent en dessous de 30.000 euros brut imposables par ménage et 25 euros pour les familles dont les revenus sont situés entre 30.000 et 50.000 euros annuels.

D'autres suppléments sont prévus pour les familles nombreuses, l'invalidité d'un parent, enfants atteints d'une affection, enfants orphelins, etc. Le décret encadre aussi la prime de naissance ou d'adoption fixée à un montant unique, non dépendant du rang de l'enfant, de 1.100 euros, et des primes pour la rentrée scolaire variant entre 20 et 80 euros selon l'âge de l'enfant.

## Ecolo dénonce l'amateurisme d'Alda Greoli: «L'échec d'une législature.»

Cette nouvelle compétence pèse près de 2,25 milliards d'euros, soit près de 15% de l'ensemble du budget wallon.

En réaction à cette décision, la Ligue des familles a salué *«la prudence»* du gouvernement wallon tout en regrettant qu'il *«embrouille les familles»*.

Dans l'opposition, Ecolo a tancé *«l'amateurisme»* d'Alda Greoli, soulignant que ce report constitue *«l'échec d'une législature»* qui ne fait que reporter les problèmes après les échéances électorales de 2019.

**BELGA**